Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260320-D_2026_037-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 19h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	28
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	01
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : Lundi 16 mars 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Patrick ROGER-DALBERT, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Elise PIGNARD, Didier CHRISTIN, Maryse GERARD, Frédéric POEYDEMENGE, Maïna ALLAIN, Kevin MENANT

Procurations :
M. Vincent THEBAUT à Mme Evelyne LE NORMAND

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : vendredi 20 mars 2026

2026 – 037 DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Boris LEMAIRE élu maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Auparavant, Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal soit 8 adjoints au Maire au maximum. Il a été proposé au Conseil municipal de fixer à 7 le nombre des adjoints au maire de Questembert.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé le nombre d'adjoints au maire à 8.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260320-D_2026_037-DE

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 20 mars 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE